

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2016

Le conseil municipal s'est réuni le vendredi 14 octobre en mairie, à 20 h 00, sous la présidence du Maire Monsieur PASQUIER Daniel,

Présents : MM. PASQUIER Daniel – LORIN Joël – ROBBE Florent – PAILLARD Philippe – FERCOT Emmanuel – PREVALET Didier – REGARD Pascal – Mmes THOMET Nicole – JEANNOT Céline – CUENIN Virginie

Excusés : Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (procuration à Mme THOMET Nicole) – M. VIONNET Pierre-Albert (procuration à M. PAILLARD Philippe),

Absente : Mme JEANNINGROS Caroline

Secrétaire de séance : Nicole THOMET

Approbation du compte rendu de la séance précédente

Le compte rendu de la précédente réunion de conseil municipal est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Décisions du Maire

Le Maire fait part des ventes de maisons et d'appartements, etc... pour lesquelles la commune n'a pas préempté, ainsi que des encaissements divers.

1° Demande acquisition appartement sis 10 avenue de la Gare

Le conseil prend connaissance des estimations de l'appartement effectuées par le service des domaines (202 000 €) et une agence notariale (173 000 €). Après réflexion, le conseil décide de vendre cet appartement au prix de 190 000 €, par 10 voix POUR, 1 CONTRE et 1 ABSTENTION. Le Maire se charge de rencontrer les acheteurs potentiels pour leur soumettre cette proposition.

2° Débat autour du P.A.D.D.

Le P.A.D.D. a été présenté au Conseil Municipal et a fait l'objet d'un débat intéressant et détaillé.

3° Convention déneigement

Le renouvellement de la convention entre la commune et l'entreprise LOYE Jean-Claude est accepté à l'unanimité, pour la saison hivernale 2016,2017.

Les tarifs sont les suivants : La tournée complète : 695 € H.T, l'heure : 79,50 € H.T. M. LOYE a informé le Maire qu'il cesserait son activité pour l'hiver 2017 /2018.

4° Désignation d'un membre suppléant : association « Les Amis du site naturel du Lac de Remoray »

M. PREVALET Didier est désigné membre suppléant.

5° Tarifs location « local de la pêche » et petite salle des Vallières (à l'étage)

Après réflexion, le conseil municipal fixe les tarifs de location pour le local de la pêche à 50 €/jour en hiver, 40 €/jour en été et 30 €/demi-journée.

Salle à l'étage des Vallières : 100 €/jour, 50 €/demi-journée

Pour rappel, les associations de notre village ont la gratuité pour l'occupation de ces salles.

6° Mise en accessibilité des locaux commerciaux à « Horizon »

Deux devis sont étudiés pour la mise en accessibilité des locaux commerciaux à Horizon, appartenant à la commune. Il a été retenu le devis de l'entreprise Saulnier. Ces travaux seront effectués au printemps prochain.

7° Adoption du rapport 2015 sur les prix et la qualité du service d'eau potable

Le Maire présente ce rapport 2015 destiné à l'information des usagers. Après délibération il est accepté à l'unanimité.

8a° Demande de subvention : Travaux Mairie

Des dossiers de demande de subvention seront déposés auprès de différents organismes, afin d'obtenir un maximum d'aide pour les travaux d'aménagement du bâtiment de la Mairie.

Délibération à l'unanimité des membres présents.

8b° Demande de subvention : Aménagement de la traversée du village

Des dossiers de demande de subvention seront également déposés auprès de l'ensemble des financeurs potentiels afin d'obtenir des aides pour les travaux de sécurisation de la traversée du village. Suivant le financement apporté par les partenaires, le conseil municipal décidera de poursuivre ou pas l'étude et la réalisation de ces travaux.

Délibération à l'unanimité des membres présents.

8c° Demande de subvention : Travaux réseaux d'eau rue des Prés

Un dossier de demande de subvention pour les travaux d'eau est déposé pour nous soutenir dans le financement de ces travaux

Délibération à l'unanimité des membres présents.

9° Convention de mission de maîtrise d'œuvre aménagement rue du Fuverat

Le Conseil Municipal missionne le Cabinet JDDBE pour une étude de sécurisation de la rue du Fuverat.

Délibération à l'unanimité des membres présents.

Questions et informations diverses

*Réflexion sur l'assainissement collectif de « la Boissaude » : des travaux doivent être réalisés pour mettre aux normes l'assainissement du restaurant, de la salle hors sac et de la ferme. Le montant estimé s'élève à environ 41 830 € H.T.

*Réparation du chemin de la Cheneaux : devis de l'entreprise SAULNIER pour l'entretien du chemin : 3 000 €. Ce tarif minoré s'explique par l'application de surplus d'enrobé, non utilisé sur les chantiers en cours par l'entreprise.

*Aménagement de l'accès à l'Abbaye : un devis de 4092.00 € a été présenté pour l'aménagement de ce chemin communal. Le Conseil accepte les travaux et mandate le Maire pour obtenir le meilleur tarif.

*Protection réglementaire de la source « La Fuvelle » : courrier de l'ARS (Agence Régionale de la Santé)

Le Maire informe le Conseil Municipal que l'ARS n'a pas tenu compte de l'avis du commissaire-enquêteur au sujet de la liaison des deux murets. Monsieur le Maire et

Monsieur VIONNET ont rédigé un courrier à l'ARS, leur précisant que nous prenons acte de leurs décisions. Il leur est rappelé nos craintes. Craintes que nous ne manquerions pas de leur communiquer en cas de problèmes.

*Complexe animation : devis entreprise PECCLET pour ventilation

Un devis est présenté pour la somme de 8 103,60 € TTC, afin d'installer une ventilation qui fonctionnera lors de spectacle. Le devis a été transféré à la communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs.

*Circulaire préfectorale : fiches état d'urgence

A chaque manifestation, une fiche d'état d'urgence doit être renseignée et transmise à la Mairie et aux services de la Sous-Préfecture.

· Courrier Maître Suissa : Affaires contentieuses

Le Maire donne lecture d'un courrier de Me Suissa, qui nous informe du suivi de plusieurs affaires contentieuses entre personnes privées de la commune. Il s'agit principalement de dossiers de permis de construire.

· Proposition Signaux GIROD : Pancarte « ESPACE LES VALLIERES »

Une proposition est présentée au Conseil Municipal pour un panneau devant être placé sur le bâtiment des Vallières. Après réflexion, celui-ci pourrait être implanté dans la pelouse, devant le bâtiment. La commission cadre de vie – communication se charge de recontacter l'entreprise GIROD pour le choix définitif.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'avancée sur la fusion de la communauté de communes du Mont d'Or et des Deux Lacs et de la communauté des Hauts du Doubs, qui pourrait être effective au 1er janvier 2017,

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 23 H 00.

La Secrétaire de Séance,

LE MAIRE,